



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapprochement entre Technip et FMC Technologies : Une nouvelle approche pour redéfinir la production et la transformation du pétrole et du gaz

Principaux éléments stratégiques

- Création d'un leader dans les domaines du Subsea, Surface et Onshore/Offshore, s'appuyant sur des technologies et innovations de pointe
- Développement d'une offre étendue et modulable sur ses marchés, de la conception à la livraison du projet et au-delà
- Accélérateur de croissance : un portefeuille élargi de solutions permettant de favoriser l'innovation, d'améliorer la réalisation, de réduire les coûts et de contribuer au succès des clients
- Le nouveau groupe s'appellera TechnipFMC. Il réunit deux leaders complémentaires et leurs talents, et capitalise sur le succès avéré de l'alliance existante, permettant ainsi une intégration rapide

Principaux éléments financiers

- Chiffre d'affaires 2015 combiné des deux groupes de 20 milliards de dollars pour un EBITDA¹ de 2,4 milliards de dollars ; un carnet de commandes combiné de 20 milliards de dollars au 31 mars 2016
- Fusion par apport de titres : les actionnaires de Technip recevront 2,0 actions du nouveau groupe en échange d'1,0 action Technip et les actionnaires de FMC Technologies recevront 1,0 action du nouveau groupe pour chaque action de FMC Technologies ; TechnipFMC sera coté à New York et à Paris
- Synergies de coûts avant impôt estimées à au moins 400 millions de dollars en année pleine en 2019
- Impact positif significatif sur le résultat par action des deux sociétés
- Un des bilans financiers les plus solides du secteur

Paris et Houston, 19 mai 2016 — Technip (Euronext : TEC) et FMC Technologies, Inc. (NYSE : FTI) annoncent aujourd'hui leur projet de rapprochement des deux sociétés destiné à créer un groupe mondial à la pointe de l'industrie qui réinvente la production et la transformation du pétrole et du gaz. Le nouveau groupe, TechnipFMC, aurait une capitalisation boursière de 13 milliards de dollars, sur la base des cours de bourse précédant cette annonce.

Les deux sociétés ont signé un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») et s'attendent à sceller leur rapprochement au travers d'un accord de fusion par apport de titres. Selon les termes de cet accord, les actionnaires de Technip recevront deux actions de la nouvelle société pour chaque action Technip détenue et les actionnaires de FMC Technologies recevront une action de la nouvelle société pour chaque action détenue. Les actionnaires des deux sociétés détiendront respectivement environ 50 pour cent du capital du nouveau groupe.

Cette opération, qui rassemble deux leaders et leurs talents, capitalise sur le succès avéré de l'alliance existante et de la co-entreprise, Forsys Subsea. De même, elle s'appuie sur leurs technologies innovantes, leurs cultures et leurs valeurs communes permettant ainsi une intégration rapide. Le groupe ainsi constitué proposera une nouvelle offre complète de solutions dans les domaines Subsea, Surface et Onshore/Offshore, permettant de réduire significativement les coûts

¹ EBITDA avant restructuration, hors dépréciation et autres éléments exceptionnels, tels que définis par les deux sociétés dans leurs enregistrements précédents

de production et de transformation des hydrocarbures. La flexibilité du modèle commercial de TechnipFMC proposera à la fois des solutions intégrées et distinctes destinées à ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Avec plus de 49 000 collaborateurs répartis dans plus de 45 pays, le chiffre d'affaires combiné 2015 de TechnipFMC s'élève à près de 20 milliards de dollars pour un EBITDA combiné 2015 d'environ 2,4 milliards de dollars. Au 31 mars 2016, les deux sociétés réunies avaient un carnet de commandes combiné d'environ 20 milliards de dollars.

John Grempe, Président-directeur général de FMC Technologies, déclare : « Le rapprochement de nos deux groupes apportera une valeur ajoutée significative à nos clients et à nos actionnaires. Ensemble, nous renforcerons le succès que Technip et FMC Technologies ont obtenu à travers leur alliance et la co-entreprise afin de capitaliser sur de nouvelles opportunités et de générer une accélération de la croissance. »

Thierry Pilenko, Président-directeur général de Technip et futur Président Exécutif de TechnipFMC, souligne : « Technip et FMC Technologies ont une longue tradition d'innovation et d'implication auprès de leurs clients afin de les aider à relever les défis du secteur pétrolier et gazier. Il y a un an, nous reconnaissons l'importance d'adopter une vision élargie des défis de nos clients, et avons décidé de saisir l'opportunité que pouvait nous apporter une alliance. Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin dans cette stratégie et l'appliquer à l'ensemble du périmètre de nos deux groupes. Nous disposons de compétences, technologies et capacités complémentaires dont nos clients peuvent profiter séparément ou de façon intégrée, comme ils le souhaitent. Ensemble, TechnipFMC créera plus de valeur dans le Subsea, la Surface et l'Onshore/Offshore, nous permettant ainsi d'accélérer notre croissance. Je suis confiant dans notre capacité à être rapidement en mesure de démontrer toute la force de TechnipFMC à nos clients, à nos collaborateurs et à nos actionnaires. »

Doug Pferdehirt, Président et Chief Operating Officer de FMC Technologies, et futur Directeur général de TechnipFMC, ajoute : « Notre alliance a démontré que, lorsque nos clients évaluent nos solutions, ils nous impliquent plus tôt et de manière plus approfondie dans leurs projets. Plus ils ont recours à nos conseils et utilisent nos nouveaux produits, plus nous nous distinguons de la concurrence. Ce rapprochement nous permettra d'optimiser davantage les bénéfices apportés à nos clients en leur proposant un portefeuille élargi constitué d'une gamme unique de technologies et compétences intégrées, basées sur une expérience commune riche en partenariats et capable d'assurer la réussite de leurs projets. Nous sommes impatient à l'idée de réunir des équipes exceptionnelles, les cultures des deux sociétés, ainsi que les compétences complémentaires de nos deux organisations, afin de positionner la nouvelle société au cœur d'une nouvelle génération de solutions pour l'industrie pétrolière et gazière. »

Les avantages stratégiques du rapprochement

- **Création d'un leader dans les domaines du Subsea, Surface et Onshore/Offshore, s'appuyant sur des technologies et innovations de pointe** : la nouvelle société réunit d'une part les systèmes et solutions innovants, les actifs de pointe, les atouts techniques et les capacités de gestion de projet uniques de Technip, et d'autre part, la technologie avancée, la fabrication et les services de FMC Technologies. TechnipFMC travaillera aux côtés des clients dès les premières étapes de développement pour concevoir, mettre en œuvre et installer des solutions plus complètes qui redéfinissent la production et la transformation des hydrocarbures.
- **Développement d'une offre étendue et modulable sur ses marchés, de la conception à la livraison du projet et au-delà** : le nouveau groupe permet de déployer une stratégie commerciale simplifiée reposant sur une offre qui s'étend de produits ou services spécifiques à des solutions pleinement intégrées. A travers une interface unique à même d'assurer une exécution fluide, la société réduira considérablement les coûts de développement de ses clients, à la fois dans les champs existants et pour ceux en développement.

- **Accélérateur de croissance : un portefeuille élargi de solutions permettant de favoriser l'innovation, d'améliorer la réalisation, de réduire les coûts et de contribuer au succès des clients** : la nouvelle société s'appuiera aussi bien sur les compétences de FMC Technologies que sur celles de Technip afin d'accélérer l'innovation technologique, intégrer et améliorer la réalisation de projets et réduire les coûts pour les clients. Elle projette également d'étendre ses compétences dans les services digitaux liés à la gestion de la vie des champs et à la gestion de données pour réduire les opérations de maintenance et optimiser la production.
- **TechnipFMC réunit deux leaders complémentaires et leurs talents et capitalise sur le succès avéré de l'alliance existante, permettant ainsi une intégration rapide** : grâce à son empreinte mondiale, sa flexibilité, ses capacités d'ingénierie, ses technologies et compétences uniques, le nouveau groupe entend se positionner en leader mondial du secteur. Rassembler les cultures communes des deux sociétés, leurs équipes talentueuses et leur portefeuille de clients devrait également permettre de favoriser la croissance rentable et la création de valeur.

Avantages financiers du rapprochement

- **Fusion par échange de titres devant permettre de dégager des synergies de coûts avant impôt estimées à au moins 400 millions de dollars par an** : la nouvelle société mettra rapidement en place sa nouvelle organisation une fois le rapprochement achevé. Le nouveau groupe prévoit de réaliser des synergies de coûts avant impôt d'environ 200 millions de dollars en 2018 et des synergies de coûts estimées à au moins 400 millions de dollars en année pleine en 2019 et les années suivantes. Elles s'ajoutent aux plans de réduction des coûts déjà annoncés respectivement par chacun des groupes. Ces synergies de coûts sont principalement liées aux gains d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, à l'immobilier, à l'optimisation des infrastructures et à d'autres gains de performance liés à l'organisation et à l'entreprise. Ainsi, cette transaction devrait-elle avoir un impact positif significatif sur le résultat par action des deux sociétés. Par ailleurs, des synergies de revenus devraient provenir du modèle d'exécution de projet intégré Subsea.
- **Diversification des sources de revenus et amélioration des flux de trésorerie** : la nouvelle société dispose d'un carnet de commandes combiné de 20 milliards de dollars au 31 mars 2016, lui conférant une visibilité sur son activité à moyen terme. Ce carnet de commandes permettra de diversifier les sources de flux de trésorerie, de renforcer la solidité financière du groupe et d'apporter la flexibilité nécessaire pour continuer à investir dans des projets stratégiques ainsi que dans la Recherche et le Développement. Grâce à tous ces facteurs, Technip et FMC Technologies sont confiants dans la capacité du nouveau groupe de financer à la fois le dividende annuel en numéraire et un programme de rachat d'actions.
- **Un des bilans financiers les plus solides du secteur** : cette fusion par apport de titres permettra de créer un groupe avec une structure de capital solide et durable, en combinant deux des plus solides bilans du secteur. La réunion de ces deux leaders favorisera une croissance rentable et la création de valeur, et ce, particulièrement dans un contexte d'amélioration du marché.

Modalités de la fusion

Conformément aux dispositions de l'accord, FMC Technologies et Technip seront fusionnés au sein d'une nouvelle entité. A la date de réalisation de cette opération, chaque action Technip donnera droit à 2,0 actions de TechnipFMC et chaque action FMC Technologies donnera droit à 1,0 action de TechnipFMC.

Direction, Gouvernance et Organisation

Thierry Pilenko, Président-directeur général de Technip, sera Président Exécutif du Conseil d'administration de la nouvelle société. Doug Pferdehirt, actuellement Président et Chief Operating Officer (COO) de FMC Technologies occupera le poste de Directeur général de TechnipFMC. FMC

Technologies a annoncé le 9 mai 2016 qu'il sera nommé Directeur général de FMC Technologies à compter du 1er septembre 2016.

Le Conseil d'administration comprendra sept membres nommés par FMC Technologies, dont Doug Pferdehirt, et sept membres nommés par Technip, dont Thierry Pilenko. Les principes de gouvernance retenus définissent une gouvernance d'entreprise et une direction transparentes et équilibrées.

Le groupe organisera ses activités en cinq business units couvrant les domaines suivants : Surface, Services Subsea, Produits, Projets Subsea et Onshore/Offshore, les deux premiers ayant leur siège à Houston et les suivants à Paris.

L'équipe de direction générale de TechnipFMC comprendra des dirigeants des deux sociétés. Les responsables des unités mentionnées ci-dessus sont identifiés et leur nom sera communiqué ultérieurement, parallèlement à ceux des autres dirigeants fonctionnels et opérationnels de la société.

Sièges

TechnipFMC aura pour sièges opérationnels Paris, France (où sera situé le bureau principal du Président exécutif), Houston, Texas, États-Unis (où sera situé le bureau principal du Directeur général) et à Londres, Royaume-Uni (où est située le siège de la co-entreprise Forsys Subsea et où sera domiciliée la nouvelle société).

Le centre mondial de recherche et développement intégrée sera situé en France. Il sera chargé des activités d'innovation et de développement technologique de la nouvelle société et devrait se développer au fil du temps.

A la date de réalisation de l'opération, les actions TechnipFMC seront cotées sur le New York Stock Exchange et sur Euronext Paris.

Dates et approbations

La fusion a été approuvée à l'unanimité par les administrateurs des Conseils des deux sociétés. La réalisation effective de la fusion est prévue pour début 2017, sous réserve de l'approbation des actionnaires de Technip et de FMC Technologies, et des autorisations réglementaires et des autres conditions habituelles. Bpifrance Participations et IFPEN, actionnaires de Technip, supportent l'opération telle que présentée.

Conseils

Goldman Sachs et Rothschild interviennent en tant que conseils financiers et Darrois Villey Maillot Brochier et Davis Polk & Wardwell LLP en tant que conseils juridiques de Technip. Evercore et Société Générale agissent en tant que conseils financiers et Latham & Watkins en tant que conseils juridiques de FMC Technologies.

Memorandum of Understanding

La documentation relative au Memorandum of Understanding sera disponible sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) : <https://www.sec.gov/edgar.shtml>

Informations pratiques

JEUDI 19 mai 2016
Conférence téléphonique avec les investisseurs à 9h30 CET et à 14h00 CET
Conférence de presse à 10h45 CET au 89 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris

Conférences investisseurs :

Conférence Téléphonique 1

A 9h30 heure de Paris (8h30 heure de Londres, 3h30 heure de New York)

France / Europe Continentale : +33 (0) 1 70 77 09 38

Royaume-Uni : +44 (0) 207 107 1613

Etats-Unis (toll free) : +1 866 907 59 28

Conférence Téléphonique 2

A 14h00 heure de Paris (13h00 heure de Londres, 8h00 heure de New York)

France / Continental Europe : +33 (0) 1 70 77 09 41

Royaume-Uni : +44 (0) 203 367 9456

Etats-Unis (toll free) : +1 866 907 59 25

Réécoute disponible pendant 90 jours.

L'ensemble des informations est disponible sur les sites Internet des sociétés Technip et FMC Technologies.

Informations Conférence de presse

10h45 - 11h45 CET au 89 avenue de la Grande Armée, 75016 Paris

avec Thierry Pilenko, Président Directeur général de Technip et Doug Pferdehirt, Président et Directeur général des Opérations (COO) de FMC Technologies.

À propos de Technip

Technip est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 32 500 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial. Implanté dans 45 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine. L'action Technip est cotée sur le marché Euronext Paris et sur le marché hors cote américain en tant qu'American Depositary Receipt (OTCQX: TKPPY). Pour plus d'information, www.technip.com

À propos de FMC Technologies

FMC Technologies, Inc. (NYSE : FTI) est le leader mondial du marché des systèmes sous-marins et l'un des principaux fournisseurs de technologies et services au secteur pétrolier et gazier. Nous aidons nos clients à relever les défis les plus redoutables auxquels ils sont confrontés, tels que l'amélioration de l'infrastructure et de l'exploitation sous-marines et du schiste afin de réduire les coûts, de maintenir la disponibilité et de maximiser la récupération du pétrole et du gaz. La société emploie environ 16 500 personnes et exploite 29 grands sites de production et bases de services dans 18 pays. Consultez notre site Internet www.fmctechnologies.com ou suivez-nous sur Twitter @FMC_Tech pour de plus amples informations.

Pour plus d'informations, contacter

Technip

Relations analystes et investisseurs

Aurélia Baudey-Vignaud

T : +33 (0) 1 85 67 43 81

abaudeyvignaud@technip.com

Elodie Robbe-Mouillot

T : +33 (0) 1 85 67 43 86

erobbemouillot@technip.com

Relations publiques

Christophe Bêlorgeot

T : +33 (0) 1 47 78 39 92

press@technip.com

Laure Montcel

T : +33 (0) 1 49 01 87 81

press@technip.com

Charles Fleming

P: +33 (6) 14 45 05 22

charles.fleming@havasww.com

FMC Technologies

Relations analystes et investisseurs

Matt Seinsheimer

T : +1 281.260.3665

investorrelations@fmcti.com

Relations publiques

Lisa Albiston

T : +1 281.610.9076

media.request@fmcti.com

Lisa Adams

T : +1 281.405.4659

media.request@fmcti.com

Déclarations prospectives

La présente communication contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les données historiques contenues dans cette communication sont des déclarations prospectives au sens de l'article 27A du United States Securities Act de 1933 tel qu'amendé (le « **Securities Act** ») et de l'article 21E du United States Securities Exchange Act de 1934 tel qu'amendé (le « **Exchange Act** »). Les déclarations prospectives font généralement référence à des événements futurs et des revenus, bénéfices et trésorerie anticipés ou à d'autres aspects de nos opérations ou résultats d'opérations. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « peut », « estimer », « perspectives », ou des expressions similaires, en ce compris l'emploi de la forme négative. Toutefois, l'absence de tels mots ne signifie pas que ces déclarations ne sont pas des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles concernant le développement futur, les conditions de marché et leur impact potentiel sur nos activités. Bien que la direction juge que ces déclarations prospectives sont raisonnables au jour où elles ont été faites, rien ne garantit que le développement futur de nos activités sera celui que nous avons anticipé.

Les facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement de ces informations prospectives comprennent : le défaut d'obtention des approbations réglementaires applicables et de celles des actionnaires en temps voulu; le non-respect d'autres conditions suspensives à la réalisation de l'opération proposée ; le défaut d'obtention d'avis juridiques favorables des conseils de chaque société à propos du traitement fiscal qui devrait être réservé par les Etats-Unis d'Amérique à TechnipFMC PLC (« **TechnipFMC** ») à l'issue de l'opération proposée ; les risques associés aux passifs fiscaux, en ce compris le risque de réforme du droit fiscal fédéral des Etats-Unis d'Amérique ou du droit fiscal international ou de l'interprétation qui en est faite, et spécialement le risque que l'Internal Revenue Service refuse de qualifier fiscalement TechnipFMC comme une société étrangère ; le risque

que les nouvelles activités ne soient pas intégrées avec succès ou que les sociétés combinées ne réalisent pas les économies de coûts, la valeur de certains actifs fiscaux, les synergies ou la croissance estimées, ou que ces avantages prennent plus de temps que prévu à se réaliser ; le défaut de réalisation des avantages escomptés des opérations combinées ; les risques liés à des coûts d'intégration imprévus ; la réduction des dépenses des clients ou les retards de paiement des clients, les changements imprévus liés à des facteurs concurrentiels dans les industries des sociétés concernées ; la capacité d'embaucher et de retenir le personnel clé ; la capacité d'intégrer avec succès les activités des sociétés ; l'impact potentiel de l'annonce ou de la réalisation de l'opération proposée sur les relations avec des tiers, y compris les clients, les employés et les concurrents ; la capacité d'attirer de nouveaux clients et fidéliser les clients existants de la manière prévue ; la dépendance à l'égard des systèmes de technologie de l'information et leur intégration ; les changements dans les législations et réglementations gouvernementales affectant les sociétés ; les conditions économiques internationales, nationales ou locales, ou les conditions sociales ou politiques qui pourraient nuire aux sociétés ou à leurs clients ; les conditions sur les marchés du crédit, les risques associés aux hypothèses que les parties font en relation avec les estimations comptables essentielles et les procédures judiciaires des parties ; et les opérations internationales des parties, qui sont soumises aux risques de fluctuations des devises et au contrôle des changes.

Toutes nos déclarations prospectives comprennent des risques, des incertitudes (quelques-unes d'entre elles sont significatives et échappent à notre contrôle) et des hypothèses qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des résultats historiques, des attentes ou des projections actuelles.

Ces facteurs doivent être examinés attentivement, ainsi que les autres risques et incertitudes qui affectent les activités des parties, y compris ceux décrits dans le rapport annuel de FMC Technologies (« **FMC Technologies** ») sur le formulaire Form 10-K, ses rapports trimestriels sur le formulaire Form 10-Q, ses rapports d'information permanente sur le formulaire Form 8-K et dans les éventuels autres documents déposés par FMC Technologies et TechnipFMC auprès de la SEC ainsi que ceux décrits dans les rapports annuels et Documents de Référence de Technip S.A. (« **Technip** ») et dans les éventuels autres documents déposés auprès de l'autorité française des marchés financiers (Autorité des marchés financiers ou « **AMF** »). Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance induite à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi.

Informations complémentaires

Des informations additionnelles importantes seront déposées auprès de la SEC

TechnipFMC enregistrera auprès de la SEC un document d'enregistrement (Formulaire S-4) qui contiendra le document d'information des actionnaires de FMC Technologies et qui constituera également un prospectus de TechnipFMC (le « document d'information/prospectus »). IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS ET AUX ACTIONNAIRES DE LIRE AVEC ATTENTION ET DANS SON INTEGRALITÉ LE DOCUMENT D'INFORMATION/PROSPECTUS ET LES AUTRES DOCUMENTS QUI SERONT DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES PARCE QU'ILS CONTIENDRONT D'IMPORTANTES INFORMATIONS SUR FMC TECHNOLOGIES, TECHNIP, TECHNIPFMC, L'OPERATION PROPOSEE ET LES SUJETS LIES. Les investisseurs et les actionnaires pourront obtenir sans frais des exemplaires du document d'information/prospectus et des autres documents déposés auprès de la SEC par les parties sur le site internet de la SEC (www.sec.gov) ou sur le site de FMC Technologies (www.fmctechnologies.com) pour les documents déposés par FMC Technologies auprès

de la SEC ou sur le site de Technip (www.technip.com) pour les documents déposés par Technip auprès de la SEC.

Des informations supplémentaires importantes seront fournies dans un Document d'Information

Technip préparera un document d'information qui sera mis à disposition à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de Technip appelée à approuver l'opération proposée (le « **Rapport** »). IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS ET AUX ACTIONNAIRES DE LIRE AVEC ATTENTION ET DANS SON INTEGRALITÉ LE RAPPORT ET LES AUTRES DOCUMENTS PUBLIES SUR LE SITE DE TECHNIP DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES PARCE QU'ILS CONTIENDRONT D'IMPORTANTES INFORMATIONS SUR FMC TECHNOLOGIES, TECHNIP, TECHNIPFMC, L'OPERATION PROPOSEE ET LES SUJETS LIES. Les investisseurs et les actionnaires pourront obtenir des exemplaires du Rapport sans frais auprès de Technip sur son site internet (www.technip.com).

Des informations supplémentaires importantes seront fournies dans un Prospectus préparé conformément à la directive européenne Prospectus

TechnipFMC mettra à la disposition du public un prospectus préparé conformément à la directive européenne Propectus 2003/71/EC relatif à l'émission d'actions nouvelles suivant l'opération proposée et à leur admission à la cote sur le marché règlementé Euronext Paris (ce document, en ce compris ses suppléments, le « **Prospectus d'Admission** »). IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS ET AUX ACTIONNAIRES DE LIRE AVEC ATTENTION ET DANS SON INTEGRALITÉ LE PROSPECTUS D'ADMISSION ET LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES PARCE QU'ILS CONTIENDRONT D'IMPORTANTES INFORMATIONS SUR FMC TECHNOLOGIES, TECHNIP, TECHNIPFMC, L'OPERATION PROPOSEE ET LES SUJETS LIES. Les investisseurs et les actionnaires pourront obtenir des exemplaires du Prospectus d'Admission sans frais auprès de TechnipFMC dès que qu'il sera disponible.

Aucune offre ni sollicitation

La présente communication ne constitue d'aucune façon une offre de vente ni la sollicitation d'une offre de souscription ou d'acquisition ni une invitation à acheter ou à souscrire un titre ni une sollicitation de vote dans aucune juridiction au titre de l'opération proposée ou de quelque manière que ce soit, et aucun titre ne peut en aucun cas être vendu, émis ou transféré dans une quelconque juridiction en violation de la loi applicable. Aucune offre de titres ne sera faite sauf en vertu d'un prospectus remplissant les exigences de l'article 10 du Securities Act et de la réglementation européenne applicable. Sous réserve de certaines exceptions approuvées par les régulateurs compétents ou de l'établissement de certains faits, aucune offre au public ne sera faite, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de courriers, d'autres moyens ou instruments du commerce international ou étranger (y compris notamment par télécopieur, téléphone ou internet) ou par le biais d'une bourse nationale, dans une juridiction où cela constituerait une violation de la loi applicable.

Participants à la sollicitation

FMC Technologies, Technip, TechnipFMC, leurs administrateurs et leurs dirigeants peuvent être considérés comme sollicitant des procurations de la part, respectivement, des actionnaires de FMC Technologies et de Technip dans le cadre de l'opération envisagée dans le document d'information/prospectus et dans le Rapport. Les informations concernant les personnes qui sont, conformément à la réglementation de la SEC, des participants à la sollicitation des actionnaires de, respectivement, FMC Technologies et de Technip à l'occasion de l'opération proposée, ainsi qu'une description de leurs intérêts directs ou indirects, par la détention de participations ou d'une autre

manière, figureront dans le document d'information/prospectus quand il sera déposé auprès de la SEC. Des informations concernant les administrateurs et les dirigeants de FMC Technologies figurent dans le Rapport annuel sur le formulaire 10-K de FMC Technologies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 et dans la circulaire de procuration 14A datée du 25 mars 2016 qui ont été déposés auprès de la SEC et peuvent être obtenus sans frais auprès des sources indiquées ci-dessus. Des informations concernant les administrateurs et les dirigeants de Technip figurent dans le document de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 enregistré par Technip auprès de l'AMF et pouvant être obtenu sans frais auprès des sources indiquées ci-dessus.